PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

COLLOQUE

LES COURS SUPRÊMES FACE À L'URGENCE : QUELLES PROCÉDURES ? REGARDS PROSPECTIFS

31 mars 2017
Centre Panthéon - Salle des Conseils

2e Colloque du Master 2 Justice et droit du procès

Organisé par l'Association des étudiants et anciens étudiants du Master Justice et droit du procès (AMEJDP)
En partenariat avec le Centre de recherche sur la Justice et le règlement des conflits (CRJ)

Programme de la matinée : Le cadre normatif issu du droit commun du porcès

> L'accélération des procédures devant les cours européennes (9h30)
> L'imposition du cadre pour les procédures internes (11h00)

Programme de l'après-midi : A la recherche d'un traitement procédural adapté

> L'accélération des procédures devant les cours supérieures internes : Quelles modalités ? (14h00)

Participants

> **Marguerite TAUPIN**, Présidente de l'association des étudiants et anciens étudiants du Master Justice et droit du procès (AMEJDP)
> **Cécile CHAINAIS**, Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, Codirectrice du Master Justice et droit du procès (AMEJDP)
> **Sébastien TOUZÉ**, Professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas
> **Vivien TERRIEN**, Référendaire au cabinet du président du Tribunal de l'Union européenne
> **Jean-François VAN DROOGHENBROECK**, Professeur à l'université catholique de Louvain-la-Neuve
> **Louis BORE**, Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation

> **Emmanuelle Proust**, Conseiller référendaire, chargée de mission auprès du Premier Président de la Cour de cassation.
> **Mattias GUYOMAR**, Président de chambre au Conseil d'Etat, professeur associé à l'université Paris II Panthéon-Assas
> **Guillaume TAPIE**, Avocat au conseil d'Etat et à la Cour de cassation
> **Justine GERMON**, Vice-présidente de l'association des étudiants et anciens étudiants du Master Justice et droit du procès (AMEJDP)